



POSTULAT

Auteur Les Vert.e.s, par Jérôme Fournier, Amandine Rey et Carole Morisod
Objet Réduire les impacts écologiques des chats
Date 12/09/2024
Numéro 2024.09.287

Le nombre de chats domestiques est en constante augmentation dans notre pays et dans notre canton. De 350'000 chats enregistrés en janvier 2016 en Suisse, nous sommes passé à 675'000 en mai 2022 (+ 93%) ! Comme il n'existe aucune obligation d'enregistrer les chats et qu'une partie d'entre eux n'ont pas de propriétaire (chats errants), on estime que la part des chats enregistrés ne représente qu'un tiers des chats véritablement présents sur notre territoire. Le nombre réel de chats serait donc plutôt de l'ordre de 2 millions ! En Valais, 27'500 chats ont été enregistrés en 2024, leur nombre réel pourrait dépasser 80'000.

Si le chat est un animal de compagnie apprécié et s'il joue sans doute un rôle important pour l'équilibre psychique de certaines personnes, il faut toutefois être conscient qu'il occasionne des coûts écologiques non négligeables, ainsi que des coûts financiers qui sont supportés par la collectivité.

Même bien nourri, il conserve son instinct naturel de chasseur. Il attrape les jeunes oiseaux qui commencent leur vie au sol. Selon une étude de 2019, les chats sont par exemple responsables de 12,8 à 26,3 % de la mortalité des oiseaux dans les parcs et jardins de France et de Belgique. Il chasse aussi les lézards, les orvets, les tritons, les grenouilles et les musaraignes, dont les populations peuvent être littéralement décimées. Une partie des mesures mises en place pour favoriser la biodiversité en milieu urbain peut être anéantie par une trop forte densité de chats (alors que dans la nature, un seul chat sauvage d'Europe couvre un territoire d'environ 3 km², un jardin peut parfois servir de terrain de chasse pour une dizaine de chats domestiques). Selon des estimations prudentes, les chats domestique tuent environ 15 millions d'oiseaux, de reptiles, d'amphibiens et de petits mammifères chaque année en Suisse.

D'autre part, les résidus de combustion des litières minérales pour chats constituent entre 5% et 10% des mâchefers, ce qui représente entre 40'000 et 80'000 tonnes de déchets par année en Suisse. Or, la place dédiée à ces résidus de combustion dans les décharges est limitée.

On ne s'attardera pas ici sur les dégâts et autres désagréments causés par les chats aux jardins (plates-bandes, potager...) dont les propriétaires se voient imposer un hôte pas forcément souhaité.

Les seules mesures actuellement en place pour limiter le nombre de chats concernent les chats errants (chasse aux chats errants conformément à la loi fédérale sur la chasse (art. 5 al. 3 let. a LChP), campagnes de castration des chat errants menés par la SPA).

Conclusion

Étant donné les coûts écologiques et financiers occasionnés par les chats de plus en plus nombreux dans notre canton, nous proposons au Conseil d'État de prendre les mesures suivantes :

- Obliger les propriétaires à enregistrer leur chat et instaurer une redevance d'au moins fr. 50.- par chat et par année. S'il semble difficile de faire des contrôles dans chaque foyer, on peut toutefois inciter les propriétaires à déclarer leur chat sur une base volontaire. On peut aussi imaginer le puçage de tout chat amené chez le vétérinaire avec transmission des données aux communes. La taxe sur les chats serait ainsi traitée de la même manière que celle sur les chiens. Le produit de cette taxe pourrait être affecté à l'amélioration écologique des espaces verts (fond biodiversité), au subventionnement de litières écologiques (végétales) ainsi qu'à la mise en oeuvre des autres mesures énoncées ci-après.
- Obliger les propriétaires à castrer tous les chats libres dans leurs déplacements (cela permettrait de diminuer le développement de populations de chats errants)
- Soutenir les campagnes de castration des chat errants menés par la SPA.
- Sensibiliser les propriétaires aux impacts écologiques des chats domestiques et les informer des mesures qui peuvent être prises pour les diminuer (renoncer aux litières minérales, limiter le nombre de chats par foyer, les munir d'un collier de couleur visible par les oiseaux, d'une clochette...).